

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 114 (2000)
Heft: 1

Artikel: Des armoiries pour Lavaux
Autor: Favez, Pierre-Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

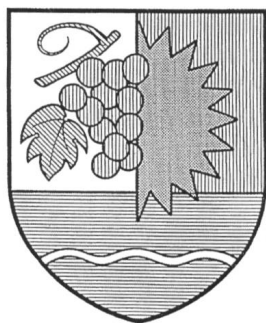
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des armoiries pour Lavaux

PIERRE-YVES FAVEZ



Fondée en 1974, la Jeune Chambre économique de Lavaux a voulu marquer son 20^e anniversaire en faisant œuvre originale et y a réussi. Pour que les sociétés et entreprises de la région, voire les instances publiques, puissent disposer d'un emblème propre à Lavaux et pouvant servir à sa promotion, elle a songé à la création d'armoiries.

En conséquence, elle a commencé par soumettre ce projet à l'ensemble des communes du district, qui l'ont approuvé à une réticence près. En effet, celui-ci posait la question des armoiries de district. Officiellement, ces dernières n'existent pas, chaque district étant représenté par celles du chef-lieu. La seule exception concerne la Vallée de Joux, dont les syndics des trois communes et les présidents des neuf villages ou fractions de commune ont adopté un blason combinant les trois armoiries communales le 8 mars 1971. Si cette décision a été ratifiée par le préfet Paul-Eugène Rochat, elle n'a en revanche pas été soumise à la sanction officielle du Conseil d'Etat et reste par conséquent officieuse¹.

Le cas du district d'Aigle est différent. L'Académie du Chablais vaudois, fondée à Aigle le 23 septembre 1977, a ressuscité les armoiries historiques du Chablais constituées d'un lion sur un champ de billettes, dont elle a fixé le nombre à 15, car elle voulait s'adresser avant tout aux habitants des 15 communes du district. Ces armoiries à 15 billettes ont été apposées en 1979 dans une des salles du château d'Aigle et ont été

reprises par plusieurs sociétés de la région². Mais elles ne revêtent aucun caractère officiel.

Il y avait donc la possibilité de créer des armoiries pour la région de Lavaux, le district restant officiellement représenté par celles de son chef-lieu.

Ces éléments établis, la Jeune Chambre de Lavaux put aller de l'avant. Elle avait lancé un concours d'idées auprès de la population lors du Comptoir régional de Lavaux en novembre 1993 et recueillit quelques 120 propositions. Un tri fut fait et trois seulement furent sélectionnées, avec la collaboration des 7 députés de Lavaux et l'approbation des 12 communes du district. La population fut à son tour appelée à se prononcer sur ce choix et opta pour une proposition regroupant trois éléments caractéristiques de la région, soit le lac, le soleil et la vigne.

Les armoiries retenues sont agréables à l'œil et respectent d'une manière générale les canons héraldiques. Seule la disposition des meubles prête à discussion et on peut regretter que la suggestion des Archives cantonales, auxquelles elles avaient été préalablement soumises (le 26 mai), n'ait pas été retenue: il est tout-à-fait inhabituel que les meubles brochent sur un trait de partition, ce qui complique le blasonnement. En règle générale, ou le meuble broche complètement, ou il est cantonné dans sa section.

Création de M. Yves Correvon, de Cully, les armoiries adoptées peuvent se blasonner comme suit:

«Parti, d'argent à la grappe de raisin de gueules tigée et feuillée de sinople, brochant sur le trait du parti, et de gueules au soleil d'or se levant du flanc dextre, brochant sur le trait de la champagne, le tout sur une champagne d'azur au filet ondé d'argent en fasce.»

Les armoiries de Lavaux ont été inaugurées le samedi 27 août 1994 à Lutry par un soleil radieux. La Jeune Chambre avait organisé à cette occasion des joutes sportives et intellectuelles opposant des équipes provenant des diverses communes du district. Mais le succès de l'opération se vérifiera dans les prochaines années et l'avenir nous dira si l'excellente idée de la Jeune Chambre répondait à un besoin réel de la population et des sociétés de Lavaux. En tout cas, grâce à elle, la région dispose maintenant d'un emblème. A celle-ci d'en user!

Pierre-Yves Favez

¹ *Vaud et ses dix-neuf districts*, Lausanne, Ovaphil, 1971, p. 96; Olivier DESSEMONTET, *Armorial des communes vaudoises*, publié sous les auspices du Conseil d'Etat, Lausanne, Spes, 1972, p. 107.

² François GILLARD, «La renaissance des armoiries du Chablais», dans *Revue historique du mandement de Bex* 21, 1988, p. 23-26.